



# Ouvriers

Journal du SNUipp-FSU Guyane

**Novembre 2017**

**Spécial stages syndicaux**

Directeur de publication :  
Alexandre Dechavanne

Imprimé par nos soins  
Prix : 1 Euro

## Stages de formation syndicale

Pour la formation, on ne doit pas se priver!



### Sommaire :

P 2 : Calendrier des formations 2017/2018, fiche d'inscription

P 3 : Demande de congé pour formation syndicale

P 4 : Bulletin d'adhésion

Le SNUipp-FSU Guyane organise plusieurs stages tout au long de l'année scolaire 2017/2018. Ceux-ci ont pour but de former les adhérents mais également ceux qui ne le sont pas encore (et pourraient le devenir).

Nous avons toujours communiqué un maximum d'informations à l'ensemble des collègues. C'est notre choix et nous en sommes fiers!

Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (art.34, alinéa 7), « **chaque fonctionnaire a la possibilité de participer aux stages de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an et par personne, avec maintien intégral du salaire.** »

Ces stages sont organisés par le SNUipp-FSU Guyane, sous l'égide du Centre National syndical de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Nos formations ne sont pas exclusivement

axées sur la carrière ou la gestion administrative des collègues. **Nous portons un intérêt particulier au volet pédagogique de notre métier.** Certains stages sont à destination des PE stagiaires, contractuels, T1, T2, personnels de l'ASH.

Afin de répondre au mieux aux collègues, **ces stages seront encadrés par des enseignants, psychologues, enseignants spécialisés, directeurs, conseillers pédagogiques, responsables syndicaux du SNUipp-FSU Guyane et membres nationaux du SNUipp.**

Les syndiqués auront la possibilité de bénéficier d'un suivi particulier par l'intermédiaire du site et de la messagerie électronique.

Choisissez vos formations et **n'oubliez pas de vous inscrire en nous renvoyant la fiche d'inscription ou directement sur notre site internet.**

Pensez à faire parvenir votre demande de congé au Recteur, par voie hiérarchique, un mois avant.

L'équipe du SNUipp Guyane



### Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Bât. F n° 24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (06.94) 27. 15. 29 Fax : (05.94) 30.51.03

E-mail: [snu973@snuipp.fr](mailto:snu973@snuipp.fr) Site web : <http://973.snuipp.fr>





